

### SOMMAIRE

PAGE

<a href="#">MaPrimeRénov</a>	2
<a href="#">MaPrimeRénov' Sérénité - Subvention ANAH</a>	4
<a href="#">Certificat d'Economie d'Énergie - CEE</a>	5
<a href="#">Eco prêt à 0%</a>	6
<a href="#">Caisse de retraite</a>	7
<a href="#">Action Logement Services</a>	8
<a href="#">Aides et financements Rénov'Occitanie</a>	9
<a href="#">TVA</a>	10
<a href="#">Devis / Factures</a>	10
<a href="#">Cumuls entre dispositifs sur les mêmes travaux</a>	11

## MaPrimeRénov' - MaPrimeRénov' Sérénité - CEE

### Plafonds de ressources pour le Tarn au 1<sup>er</sup> janvier 2023

NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE	MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS INTERMÉDIAIRES	MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS
1	16 229 €	20 805 €	29 148 €	supérieur à 29 148 €
2	23 734 €	30 427 €	42 848 €	supérieur à 42 848 €
3	28 545 €	36 591 €	51 592 €	supérieur à 51 592 €
4	33 346 €	42 748 €	60 336 €	supérieur à 60 336 €
5	38 168 €	48 930 €	69 081 €	supérieur à 69 081 €
par personne supplémentaire	+ 4 813 €	+ 6 165 €	+ 8 744 €	+ 8 744 €

Toute demande d'aide doit être déposée avant d'engager les travaux

[Liste des professionnels RGE](#) (Reconnus Garants de l'Environnement)

- ⇒ Propriétaire occupant, propriétaire bailleur personne physique pour la résidence principale du locataire
- ⇒ Logement de plus de 15 ans, occupé à titre de résidence principale (sauf changement chaudière fioul - 2 ans, avec dépose de cuve fioul)
- ⇒ Plafond de prime sur 5 ans = 20 000 €
- ⇒ Montant MaPrimeRénov' écriêté de sorte que :
  - montant cumulé MaPrimeRénov' + CEE ne dépasse pas :
    - 90 % de la dépense éligible pour les ménages très modestes
    - 75 % pour les ménages aux revenus modestes
    - 60 % pour les ménages aux revenus intermédiaires
    - 40 % pour les ménages aux revenus supérieurs
  - montant cumulé de MaPrimeRénov' et de toutes aides publiques et privées perçues ne dépasse pas 100 % de la dépense éligible
- ⇒ [Professionnel labellisé RGE](#) sauf \*\* (cf. tableau)

#### CUMUL POSSIBLE AVEC :

MAPRIMERÉNOV' SÉRÉNITÉ	CEE	ECO PRÊT À 0%	CAISSE DE RETRAITE	ACTION LOGEMENT	PRÊTS RÉNOV' OCCITANIE	TVA 5,5%

#### Légende

Cumulable       Non cumulable

Pour en savoir plus : [MaPrimeRénov'](#) - [MaPrimeRénov' Copropriétés](#)

Equipements et matériaux	Montant prime			
	Très modestes	Modestes	Intermédiaires	Aisés
<b>Chauffage et eau chaude sanitaire</b>				
Raccordement réseau de chaleur et/ou froid	1 200 €	800 €	400 €	-
Chauffe-eau thermodynamique	1 200 €	800 €	400 €	-
Pompe à chaleur air/eau	5 000 € <sup>(1)</sup>	4 000 € <sup>(1)</sup>	3 000 € <sup>(1)</sup>	-
Pompe à chaleur géothermique ou solarothermique	11 000 € <sup>(1)</sup>	9 000 € <sup>(1)</sup>	5 000 € <sup>(1)</sup>	-
Chauffe-eau solaire individuel	4 000 €	3 000 €	2 000 €	-
Système solaire combiné	11 000 € <sup>(1)</sup>	9 000 € <sup>(1)</sup>	5 000 € <sup>(1)</sup>	-
Partie thermique d'un équipement PVT eau	2 500 €	2 000 €	1 000 €	-
Poêle et cuisinière à bûches	2 500 €	2 000 €	1 000 €	-
Poêle et cuisinière à granulés	2 500 €	2 000 €	1 500 €	-
Chaudière bois alimentation manuelle	9 000 € <sup>(1)</sup>	7 500 € <sup>(1)</sup>	4 000 € <sup>(1)</sup>	-
Chaudière bois alimentation automatique	11 000 € <sup>(1)</sup>	9 000 € <sup>(1)</sup>	5 000 € <sup>(1)</sup>	-
Foyer fermé et insert bûches - granulés	2 500 €	1 500 €	800 €	-
<b>Isolation thermique</b>				
Isolation des murs par l'extérieur <sup>(2)</sup>	75 €/m <sup>2</sup>	60 €/m <sup>2</sup>	40 €/m <sup>2</sup>	15 €/m <sup>2</sup> <sup>(3)</sup>
Isolation des murs par l'intérieur	25 €/m <sup>2</sup>	20 €/m <sup>2</sup>	15 €/m <sup>2</sup>	7 €/m <sup>2</sup> <sup>(3)</sup>
Isolation rampants toiture ou plafonds combles	25 €/m <sup>2</sup>	20 €/m <sup>2</sup>	15 €/m <sup>2</sup>	7 €/m <sup>2</sup> <sup>(3)</sup>
Isolation toiture terrasse	75 €/m <sup>2</sup>	60 €/m <sup>2</sup>	40 €/m <sup>2</sup>	15 €/m <sup>2</sup> <sup>(3)</sup>
Isolation parois vitrées -remplacement simple vitrage	100 €/équipement	80 €/équipement	40 €/équipement	-
<b>Autres</b>				
Audit énergétique hors obligation réglementaire	500 €	400 €	300 €	-
Ventilation double flux	2 500 €	2 000 €	1 500 €	-
Dépose cuve fioul (pas de RGE obligatoire)	1 200 €	800 €	400 €	-
« Rénovation globale » - maison individuelle	-	-	10 000 €	5 000 €
« Assistance à maîtrise d'ouvrage »	150 €	150 €	150 €	150 €
« Bonus sortie passoire énergétique »	1 500 €	1 500 €	1 000 €	500 €
« Bonus BBC »	1 500 €	1 500 €	1 000 €	500 €

(1) Le supplément de 1 000 € pour ces aides prend fin au 31/03/2023

(2) Limité à 100 m<sup>2</sup>

(3) Fin au 31/03/2023

Déposer votre demande : [www.maprimerenov.gouv.fr](http://www.maprimerenov.gouv.fr)

- ⇒ Propriétaire occupant - usufruitier
- ⇒ Logement de plus de 15 ans
- ⇒ Ne pas avoir bénéficié d'un PTZ dans les 5 dernières années (*sauf si logement en OPAH*)
- ⇒ Plafonds de ressources (*modestes et très modestes*)
- ⇒ Professionnel labellisé RGE
- ⇒ Gain énergétique > 35% grâce aux travaux
- ⇒ Pas d'augmentation des gaz à effet de serre (GES)
- ⇒ Non cumulable avec MaPrimeRénov' sur les mêmes travaux

## Taux de subvention

RESSOURCES PROPRIÉTAIRE OCCUPANT	TAUX DE SUBVENTION	PLAFOND DE TRAVAUX	ACCOMPAGNEMENT
« très modestes »	50 %	35 000 € HT	Mon Accompagnateur Rénov' Opérateur spécialisé
« modestes »	35 %		

Possibilité de bonus de 1500 € en cas de sortie de *passoire thermique* et bonus *Bâtiment Basse Consommation (BBC)*  
Le ménage doit obligatoirement être accompagné par un Accompagnateur Rénov'

Dispositif existant avec conditions différentes pour les propriétaires bailleurs (liens subv pb et loc avantage)

### CUMUL POSSIBLE AVEC :

MAPRIMERÉNOV'	CEE	ECO PRÊT À 0%	CAISSE DE RETRAITE	ACTION LOGEMENT	PRÊTS RÉNOV' OCCITANIE	TVA 5,5%

#### Légende

Cumulable

Non cumulable

Pour en savoir plus : [MaPrimeRénov' Sérénité](#) - [MaPrimeRénov'Sérénité](#)

Créer son dossier : [www.monprojet.anah.gouv.fr](http://www.monprojet.anah.gouv.fr)

Le dispositif des Certificats d'Economies d'énergie (CEE) oblige les fournisseurs d'énergie à inciter leurs clients à réaliser des économies d'énergie. En fonction des travaux et de l'amélioration de l'efficacité énergétique obtenue, les particuliers obtiennent des CEE (*primes, bons d'achat, remise, prêt à taux bonifié, subvention...*).

- ⇒ Les travaux doivent permettre d'améliorer la performance énergétique du logement de plus de 2 ans
- ⇒ Tous les ménages peuvent en bénéficier, les montants accordés sont toutefois différenciés en fonction des niveaux de ressources
- ⇒ Certains travaux bénéficient d'une bonification, il s'agit des dispositifs « Coup de pouce », « Coup de boost » et des rénovations globales et performantes des logements
- ⇒ [Professionnel labellisé RGE](#)
- ⇒ Demande en ligne auprès d'un fournisseur d'énergie, avant la signature du devis

	COUP DE BOOST		COUP DE POUCE	
	Ménages modestes	Autres ménages	Ménages modestes	Autres ménages
	Remplacement d'une chaudière au fioul par...		Remplacement d'une chaudière au gaz ou charbon par...	
Une chaudière biomasse performante	5 000 €	4 000 €	4 000 €	2 500 €
Une pompe à chaleur air/eau ou eau/eau	5 000 €	4 000 €	4 000 €	2 500 €
Un système solaire combiné	5 000 €	4 000 €	4 000 €	2 500 €
Une pompe à chaleur hybride	5 000 €	4 000 €	4 000 €	2 500 €
Un raccordement à un réseau de chaleur EnR&R(**)	1 000 €	900 €	700 €	450 €

Remplacement d'un équipement de chauffage au charbon par...

	Ménages modestes	Autres ménages
Un appareil indépendant de chauffage au bois très performant	800 €	500 €

Remplacement dans les bâtiments collectifs

	Ménages modestes	Autres ménages
Un conduit d'évacuation des produits de combustion incompatible avec des chaudières individuelles au gaz à condensation	700 €	450 €

EN MAISON INDIVIDUELLE : AU MOINS 55% D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE PRIMAIRE (EN ÉNERGIE FINALE)	APRÈS TRAVAUX	
	MÉNAGES MODESTES	CONSOmmATION D'ÉNERGIE PRIMAIRE ≤ 110 KWH/M²/AN
	AUTRES MÉNAGES	CONSOmmATION D'ÉNERGIE PRIMAIRE > 110 KWH/M²/AN
	<b>350 €/MWh/an économisés</b>	<b>250 €/MWh/an économisés</b>
	<b>300 €/MWh/an économisés</b>	<b>200 €/MWh/an économisés</b>

CUMUL POSSIBLE AVEC :

MAPRIMERÉNOV'	MAPRIMERÉNOV' SÉRÉNITÉ	ECO PRÊT À 0%	CAISSE DE RETRAITE	ACTION LOGEMENT	PRÊTS RÉNOV' OCCITANIE	TVA 5,5%
---------------	------------------------	---------------	--------------------	-----------------	------------------------	----------

- ⇒ Propriétaire occupant - associé SCI - copropriétaire, propriétaires bailleurs sans conditions de ressources
- ⇒ Logement de plus de 2 ans occupé en résidence principale
- ⇒ Prêt sans intérêt remboursable sur 15 ans - distribution par établissements de crédit ayant passé une convention avec l'État
- ⇒ Travaux éligibles concernant la rénovation énergétique :
  - Isolation thermique de la toiture
  - Isolation thermique des murs donnant sur l'extérieur
  - Isolation thermique des fenêtres et portes donnant sur l'extérieur
  - Isolation des planchers bas
  - Installation ou remplacement d'un chauffage ou d'une production d'eau chaude sanitaire
  - Installation d'un chauffage utilisant une source d'énergie renouvelable
  - Installation d'une production d'eau chaude sanitaire utilisant une source d'énergie renouvelable
- ⇒ [Professionnel labellisé RGE](#)

	ACTION SEULE	2 TRAVAUX	3 TRAVAUX	PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE GLOBALE*	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
<i>Montant d'un prêt/logement maximal</i>	15 000 € (fenêtres 7 000 €)	25 000 €	30 000 €	50 000 € (remboursé sur 20 ans)	10 000 €

**CUMUL POSSIBLE AVEC :**

MAPRIMERÉ NOV'	MAPRIMERÉ NOV' SÉRÉNITÉ	CEE	CAISSE DE RETRAITE	ACTION LOGEMENT	PRÊTS RÉNOV' OCCITANIE	TVA 5,5%

Légende

Cumulable

\* Définition de la notion de « performance énergétique globale » :  
 ⇒ 35 % de gain énergétique  
 ⇒ Consommation conventionnelle après travaux < 331Kwh/m<sup>2</sup>/an

- ⇒ Propriétaire occupant retraité du régime général de la sécurité sociale, ou pensionné civil ou ouvrier retraité de l'état
- ⇒ Non bénéficiaire d'une de ces prestations : Allocation personnalisée d'autonomie (*APA*), Allocation compensatrice pour tierce personne (*ACTP*), Prestation de compensation du handicap (*PCH*), Majoration pour tierce personne (*MTP*) ou allocation veuvage
- ⇒ Subvention versée par la caisse de retraite variant selon la nature des travaux réalisés et des ressources
- ⇒ Travaux éligibles : isolation thermique, chauffage, aménagement pour autonomie et mobilité

## CUMUL POSSIBLE AVEC :

MAPRIMERÉNOV'	MAPRIMERÉNOV' SÉRÉNITÉ	CEE	ECO PRÊT À 0%	ACTION LOGEMENT	PRÊTS RÉNOV' OCCITANIE	TVA 5,5%

Légende

 Cumulable

- ⇒ Prêt travaux amélioration performance énergétique – sans frais de dossier – remboursable sur 10 ans – TAEG 1%
- ⇒ Plafonds de ressources (**Tarn = zones B2 et C**)
- ⇒ Salarié, propriétaire occupant de sa résidence principale, d'une entreprise du secteur privé non agricole de 10 salariés et plus
- ⇒ Travaux éligibles :
  - Amélioration de la performance énergétique
  - Travaux d'amélioration et d'entretien
  - Adaptation du logement des personnes handicapées
  - Travaux dans des copropriétés dégradées
  - Travaux ouvrant droit à une subvention de l'ANAH

## Plafonds de ressources

**Applicables aux Prêts Accession, Agrandissement et Travaux, à l'Aide MOBILI-PASS® et à l'Aide AGRI-MOBILITE**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023

CATÉGORIES DE MÉNAGE	ZONE B2 ET C (EN €)	
1 personne seule	30 704	2 843
2 personnes sans personnes à charge	41 001	3 796
3 personnes ou 1 personne seul + 1 à charge	49 307	4 565
4 personnes ou 1 personnes seule + 2 à charge	59 526	5 512
5 personnes ou 1 personne seule + 3 à charge	70 025	6 484
6 personnes ou 1 personne seule + 4 à charge	78 917	7 307
Par personne supplémentaire	+ 8 801	+ 815

Source : BOI-BAREME-000017-20210408 publié le 19 mai 2022 au Bulletin officiel des Finances Publiques-Impôts

### CUMUL POSSIBLE AVEC :

MAPRIME RÉNOV'	MAPRIME RÉNOV' SÉRÉNITÉ	CEE	ECO PRÊT À 0%	CAISSE DE RETRAITE	PRÊTS RÉNOV' OCCITANIE	TVA 5,5%

Légende

Cumulable

## 1°) Le prêt travaux pour les propriétaires

Ce dispositif permet d'obtenir l'avance de certaines subventions en cas de travaux permettant une économie minimum de 40% (avec accompagnement)

- ⇒ Prêt à la consommation à taux fixe (versement effectué directement aux artisans et entreprises)
- ⇒ Durée jusqu'à 22 ans
- ⇒ Montant plafond 75 000 €
- ⇒ Pas de frais de remboursement anticipé
- ⇒ Frais de dossier de 100 à 250 € selon montant du prêt
- ⇒ Si prêt > 5000 € obligation de souscrire une assurance et une caution
- ⇒ Pas d'obligation de domiciliation bancaire

MATURITÉ	7 ANS	10 ANS	12 ANS	15 ANS	20 ANS	22 ANS
TAUX RÉNOV' OCCITANIE	1.69%	1.69%	1.72%	1.72%	1.75%	1.75%

## 2°) Le prêt collectif pour les copropriétaires

- ⇒ Prêt à taux fixe
- ⇒ Durée au choix de chaque copropriétaire de 1 à 20 ans
- ⇒ Montant plafond 75 000 € / copropriétaire
- ⇒ En complément du prêt possibilité de préfinancer les subventions via le réseau SACICAP PROCIVIS
- ⇒ Caution obligatoire mais non solidaire entre les copropriétaires en cas d'incident de paiement
- ⇒ Pas d'obligation de domiciliation bancaire

MATURITÉ	7 ANS	10 ANS	12 ANS	15 ANS	20 ANS	22 ANS
TAUX RÉNOV' OCCITANIE	1.69%	1.69%	1.72%	1.72%	1.75%	1.75%

## 3°) La caisse d'avance de subvention

Ce dispositif permet d'obtenir l'avance de certaines subventions en cas de travaux permettant une économie minimum de 40% (avec accompagnement)

- ⇒ Ménages aux ressources modestes et très modestes
- ⇒ Prêt amortissable de 42 mois à 0%
- ⇒ Ménage a 18 mois pour rembourser l'aide
- ⇒ Montant maximum emprunt = 20 000 €
- Pas de frais de remboursement anticipé
- ⇒ Frais de dossiers de 0 à 100 € selon ressources et montant du prêt

CUMUL POSSIBLE AVEC :

MAPRIMERÉNOV'	MAPRIMERÉNOV' SÉRÉNITÉ	CEE	ECO PRÊT À 0%	CAISSE DE RETRAITE	ACTION LOGEMENT	TVA 5,5%

Légende

Cumulable

Le taux de TVA appliqué aux travaux de rénovation est généralement de 10 %. Pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique, ce taux est réduit à 5,5 %.

### Conditions :

- ⇒ Locaux achevés depuis plus de 2 ans
- ⇒ Locaux affectés après travaux à usage d'habitation
- ⇒ Porter sur la pose, l'installation, l'adaptation d'équipement ayant pour objet d'économiser l'énergie ou à partir de source renouvelable d'énergie (isolation thermique, chauffage ventilé, ECS)
- ⇒ Arrêté à paraître

### CUMUL POSSIBLE AVEC :

MAPRIMERÉNOV'	MAPRIMERÉNOV' SÉRÉNITÉ	CEE	ECO PRÊT À 0%	CAISSE DE RETRAITE	ACTION LOGEMENT	PRÊTS RÉNOV' OCCITANIE

Légende

 Cumulable

## Devis / Factures

Pour connaître le formalisme devant être respecté par les [devis/factures](#).

## Cumuls entre dispositifs sur les mêmes travaux - Propriétaires occupants

TV A 5,5%									
PRÉTS RÉNOV' OCCITANIE									
ACTION LOGEMENT									
CAISSE DE RETRAITE									
ECO PRÊT À 0%									
CEE									
MA PRIMERÉNOV' SÉRÉNITÉ									
MA PRIMERÉNOV'									
AIDES	MA PRIMERÉNOV'	MA PRIMERÉNOV' SÉRÉNITÉ	CEE	ECO PRÊT À 0%	CAISSE DE RETRAITE	ACTION LOGEMENT	PRÉTS RÉNOV'OCCITANIE	TV A 5,5%	

Légende

Cumulable

Non cumulable